

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 30 septembre 2025 à 18 h à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire, monsieur André Ibghy, les conseillères mesdames Julia Bourke et Julia-Ann Wilkins et les conseillers messieurs Maxime Arcand, Jean-Pierre Charrette et David Lisbona.

Était absente : La conseillère, madame Gabriela Opas

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur André Ibghy ouvre la séance et constate le quorum à 18 heures 01 minutes

2025-09-094

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 ;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de septembre 2025 ;

5.2 Autorisation de dépenses pour étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols, projet de réfection chemin du Lac de-la-Grise ;

5.3 Versement de la Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

5.4 Remboursement de frais relatifs aux tests d'eau gérés par l'Association pour l'amélioration du lac Manitou (AALM) ;

5.5 Modification de la résolution 2025-07-078 concernant la rémunération du personnel électoral ;

5.6 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Don IRM ;

5.7 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses ;

5.8 Autorisation de dépenses dans le cadre du Programme Soutien à la visualisation et à la coopération intermunicipale – Volet 4 (FRR) ;

5.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 – Régie incendie des Monts ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

- 7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**
- 8. ENVIRONNEMENT**
- 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1** Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme ;
 - 9.2** Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 30 septembre 2025 ;
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11. PROJET SPÉCIAUX**
- 12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL**

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-09-095 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourque et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 15 septembre 2025.

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

5.- ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

2025-09-096 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025**

FONDS D'ADMINISTRATION 2025	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	28 621.74 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	0 \$
ACHATS	35 299.49 \$
Total achats et déboursés	63 921.23 \$
IMMOBILISATIONS	
ANNÉE 2025	
Plan et devis chemin du Lac de la Grise	6 509.22 \$
Hôtel de ville	54.09 \$
Bouées hiver	2 077.20 \$
Total des dépenses des immobilisations	8 640.51 \$
TOTAL	72 561.74 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de septembre 2025.

2025-09-097

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES SOLS – PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-DE-LA-GRISE

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir une étude géotechnique et la caractérisation environnementale en vue de la réfection d'une portion du chemin du Lac-de-la-Grise ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions à cet effet soit des firmes ABS et Enviroc pour les montants suivants :

ABS	23 000\$
Enviroc	24 975\$

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer cette étude au plus bas soumissionnaire en l'occurrence la firme ABS ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la dépense de 23 000 \$ taxes en sus, à la firme ABS pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols – Projet de réfection du chemin du Lac-de-la-Grise et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière a signé tout document à cet effet.

2025-09-098

5.3 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle :

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-09-099

5.4 REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIFS AUX TESTS D'EAU GÉRÉS PAR L'ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU LAC MANITOU

ATTENDU QUE l'organisme « Association pour l'amélioration du lac Manitou » souhaite que la Municipalité s'implique financièrement relativement aux tests d'eau effectués annuellement;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont favorables à un soutien financier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac confirme le remboursement des factures associées aux tests d'eau du lac Manitou à la hauteur de 100 % des factures annuelles;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac confirme le montant de 1 458,75 \$ taxes incluses soit 100 % du montant pour l'année 2025.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

2025-09-100

5.5 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-07-078 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE les élections municipales 2025 ;

ATTENDU QUE la résolution 2025-07-78 a été adoptée lors de la séance du 21 juillet 2025 mais qu'il y lieu de modifier la rémunération du personnel électoral par les données dans le tableau ci-bas ;

Président	2 500 \$
Élaboration et révision liste électorale	671 \$
Secrétaire d'élection	1 875 \$
Adjoint au président	1 875 \$
Commission de révision	
Président, secrétaire et agent réviseur	30 \$ / heure
Liste électorale	Selon la loi
Jours de votation	
Scrutateur	360 \$
Secrétaire	350 \$
Primo	350 \$
Vérification de l'identité	265 \$
Autres rémunérations	
Dépouillement vote anticipation	30 \$ / heure
Dépouillement vote correspondance	30 \$ / heure
Séance de formation	30 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter la rémunération du personnel électoral telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

2025-05-101

5.6 FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT – DON IRM

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac appuie la campagne de financement de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;

ATTENDU QUE cet appareil permettra d'améliorer les services de santé offerts à la population des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE cet appareil sera installé à l'Hôpital de Ste-Agathe desservant les citoyens de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la Municipalité contribue à la campagne de financement de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour un montant de 5 000 \$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

Dépôt

5.7 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs, soit un état comparatif relativement aux résultats prévus au 31 décembre 2025 versus le budget initial 2025 ainsi qu'un état comparatif relativement aux résultats réels au 31 août 2025 versus les résultats réels au 31 août 2024.

2025-09-102

5.8 AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À LA VISUALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET 4 (FRR)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services dans le cadre du Programme soutien à la visualisation et à la coopération intermunicipale – Volet 4 (FRR) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire confier à la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., le mandat de procédures convenues requis dans le cadre du Programme Soutien à la visualisation et à la coopération intermunicipale – volet 4 (FRR) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de services d'Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. et d'autoriser la dépense au montant variant entre 1 850 \$ et 2 490 \$, taxes en sus, pour effectuer le mandat de procédures convenues dans le cadre du Programme Soutien à la visualisation et à la coopération intermunicipale – volet 4 (FRR) ;

2025-09-103

5.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Dossier YKP86393 – 78042 (15) – 20250415-032

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Résolution no : 2025-09-103

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'approuver les dépenses d'un montant de 22 383.35 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF-13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-09-104

6.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 – RÉGIE INCENDIE DES MONT

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2026 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 16 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 4 582 948,00 \$.

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8. ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMUNITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Dépôt

9.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2025

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 septembre 2025 est déposée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet sous cette rubrique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 30 SEPTEMBRE 2025

11. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 30 septembre 2025.

2025-09-105

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 09 minutes.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière